REGLEMENT
CHALLENGE U13
« PITCH FESTIVAL »

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

1 / Le District de Football de la Haute-Vienne organise chaque saison les tours préliminaires destinés à qualifier la (ou les) équipe(s) pour la finale Régionale. Ce nombre est fixé par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

2/ 16 équipes masculines participent à la finale départementale en précisant qu'une seule équipe par club peut accéder à celle-ci.

3/ 2 à 16 équipes féminines participent à la finale départementale.

4 / Le règlement propre à cette compétition est repris dans la circulaire éditée par la FFF et transmise à chaque district.

5/ Cette compétition est dotée d'une coupe qui reste la propriété du District. Elle est remise pour une saison à l'équipe gagnante qui doit en faire retour au District au plus tard un mois avant la date de la Finale de la saison suivante, sous peine d'amende fixée par le Comité de Direction.

6 / En cas de détérioration, les frais de remise en état sont imputés au club détenteur de cette coupe. En cas de perte, le club doit remplacer celle-ci ou indemniser le District du montant de l'achat d'une nouvelle coupe.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

1 / La Commission « Foot Animation » composée de membres nommés pour une saison par le Comité de Direction est chargée de l'organisation du Festival U13 Pitch.

2/ Elle se réunit chaque fois qu'elle le juge utile sur convocation de son Président.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

1/ Ne peuvent prendre part à l'épreuve que les clubs affiliés à la F.F.F. et en règle tant avec la Ligue que le District à la date des engagements.

2 / L'engagement est ouvert à toutes les équipes U13 masculines engagées dans un championnat U13 du District de Football de la Haute Vienne. Il est obligatoire.

3/ Les équipes féminines U13 qui participent à la finale sont désignées par la Commission « Foot Animation » .

4/ Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité.

5/ L'engagement est gratuit.

6/ Les ententes sont autorisées à conditions d'avoir été déclarées avant le début de la compétition.

7 / L'engagement d'un club implique l'acceptation des dispositions de la circulaire éditée par la FFF et du présent règlement.

ARTICLE 4 – CALENDRIER

1 / Les dates retenues pour ce challenge sont fixées par la commission afin d'arriver à 16 équipes pour la finale départementale masculine dont la date est fixée chaque saison par la FFF.

2/ Jusqu'au tour précédent la finale, l'ordre des rencontres et la désignation des terrains sont établis par la Commission.

3/ La finale se déroule sur un terrain désigné par la Commission compte tenu des candidatures déposées par les clubs. Ce choix est validé par le Comité de Direction.

ARTICLE 5 - REGLEMENTS

1/ Les règlements généraux de la FFF et du District de Football de la Haute-Vienne sont applicables sauf particularités énoncées dans le présent règlement.

2/ Les règles concernant les lois du jeu sont reprises à l'annexe 1 sauf particularités reprises dans le présent règlement.

ARTICLE 6 - QUALIFICATION - PARTICIPATION

1/ Qualification des joueurs :

Les règlements généraux de la F.F.F. et du District de Football de la Haute-Vienne sont applicables sauf particularités énoncées dans le présent règlement en précisant que les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard au 31 janvier de la saison en cours.

2/ Participation des joueurs(es) :

a) Les règlements généraux de la FFF et du District de Football de la Haute-Vienne sont applicables sauf particularités énoncées dans le présent règlement en précisant que les joueurs et joueuses ne peuvent participer à ce festival U13 Pitch que pour un seul club.

b) Catégories de joueurs, joueuses pouvant participer à ce challenge pour les U13 masculins :
- les joueuses U14F;
- les joueurs U13 et les joueuses U13F;
- les joueurs U12 et les joueuses U12F;
- les joueurs U11 remplissant les conditions requises à l'article 73.1 des RG de la FFF et ce dans la limite de 3 joueurs.

c) Catégories de joueuses pouvant participer à ce challenge pour les U13 féminines :

- les joueuses U13F;
- les joueuses U12F;
- les joueuses U11F remplissant les conditions requises à l'article 73.1 des RG de la FFF et ce dans la limite de 3 joueuses.

ARTICLE 7 – NOMBRE DE JOUEURS(SES)

1/ Une équipe se compose de 8 joueurs (ses) dont un gardien de but et de 4 remplaçants(es).

2/ Pour la finale départementale les équipes doivent être composées de 12 joueurs (ses). Toutefois pour les U13 masculins une (1) absence justifiée peut être tolérée avec justificatif alors que les U13F peuvent justifier de trois (3) absences. La Commission Foot Animation statue sur la justification des absences, pour notamment l'accès à la finale régionale.

3/ Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, lors d'un arrêt de jeu avec l'autorisation de l'arbitre. Les joueurs (ses) remplacés deviennent remplaçants.

4/ Une équipe présentant moins de 7 (sept) joueurs (ses) :
• Sera déclarée battue par forfait si la constatation se fait avant le début de la rencontre.
• Sera déclarée battue par pénalité si la constatation se fait pendant la rencontre.

ARTICLE 8 – DUREE DES MATCHS

1/ Les rencontres de la phase de qualification se déroulent sous forme de plateaux à 3 ou 4 équipes dont la durée de chaque match est de :

- 70 minutes pour un plateau à 4 équipes, 3 rencontres de 23 minutes.
- 70 minutes pour un plateau à 3 équipes, 2 rencontres de 35 minutes.

2/ En cas d'égalité à la fin d'une rencontre il n'est pas disputé de prolongation.

3/ Une pause coaching de 2 minutes est instaurée lors de chaque match au milieu de chaque période.

4/ La circulaire éditée par la FFF reprend les conditions de déroulement de la finale départementale (temps de jeu, pause coaching, classements .....). Les clubs finalistes en sont avisés lors d'une réunion préparatoire à leur participation.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

1/ Le classement lors de la phase de qualification est établi en respectant les critères suivants :

a) Nombre de points :
- match gagné 3 points
- match nul 1 point
- match perdu 0 point.

b) Si l'équipe est déclarée battue par forfait ou par pénalité moins un (-1) point.

c) En cas d'égalité de points entre deux équipes, sont pris en compte les critères suivants pour départager les équipes :
- Résultat de la rencontre les ayant opposés en application de l'article 14 des RG du District de Football de la Haute-Vienne.
- Résultat de l'épreuve technique si le score a été nul.

d) En cas d'égalité de points entre plus de 2 équipes, sont pris en compte les critères suivants pour départager les équipes :

- Résultats des rencontres les ayant opposés en application des dispositions de l'article 14 des RG du District de Football de la Haute-Vienne.
- Résultats de l'épreuve technique si des équipes sont toujours à égalité.

2/ Le premier et le second de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant. La commission se réserve le droit de modifier le nombre de qualifiés si nécessité oblige. Les clubs en sont informés en temps utile.

3 / La participation à l'épreuve technique est obligatoire. Tout club qui ne respecte pas cette règle est éliminé de la compétition.

4/ Pour la finale, la circulaire éditée par la FFF reprend les conditions de déroulement de celle-ci (temps de jeu, pause coaching, classements .....). Les clubs finalistes en sont avisés lors d'une réunion préparatoire à leur participation.

ARTICLE 9 bis – LOI DU JEU

Voir Annexe 1.

ARTICLE 10 - ARBITRAGE

1/ Les arbitres de la finale sont désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage à la demande de la Commission.

2/ Les fonctions d'arbitre assistant, pour la finale, sont obligatoirement remplies par les joueurs et joueuses avec un tutorat assuré par les arbitres officiels.

ARTICLE 11 - FORFAIT

1 / Tout club déclarant forfait doit en aviser son adversaire et le District par courrier électronique (messagerie officielle du club), lettre recommandée ou télécopie avec en-tête du club obligatoire dans ces deux derniers cas au plus tard deux jours minimum avant la date du match.

2 / Tout club déclarant forfait, même dans les délais indiqués au point 1/ ci-dessus est passible d'une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction.

3/ L'équipe déclarée forfait général en début ou en cours de saison en championnat ne peut participer ou continuer à participer à ce challenge.

4/ Tout club déclarant forfait lors de la finale ne peut s'engager dans cette compétition la saison suivante.

ARTICLE 12 - RESERVES – RECLAMATIONS – EVOCATIONS - APPELS

1/ Phase de qualification :

Pour toutes réserves, réclamations, évocations et appels, il est fait application des règlements généraux de la F.F.F. et du District de Football de la Haute-Vienne en ce qui concerne la qualification et la participation des joueurs (ses). Toutefois, la Commission d'appel du District juge en appel et dernier ressort toute affaire touchant exclusivement les règlements de ce Festival Foot U13 Pitch.

2/ Finale :

Les réserves, réclamations, évocations et autres litiges y compris les sanctions disciplinaires sont examinés par la Commission Foot Animation. Les décisions de cette commission sont sans appel.

ARTICLE 13 – FEUILLE DE MATCH

1 / Documents à transmettre au District dans les 24 heures ouvrables qui suivent l'organisation du plateau lors de la phase de qualification.
- La feuille de match « papier ».
- Le relevé du défi technique.
- La liste des joueurs(ses) issue de « Footclubs » figurant sur la feuille de match lorsque cette dernière est établie avec ce document.

2/ Lorsque l'une de ces pièces ne parvient pas dans les délais, sauf cas de force majeur, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction en application des dispositions de l'article 25 des RG du District de Football de la Haute-Vienne.

ARTICLE 14 – BALLONS - MAILLOTS

1/ Ballons : Chaque équipe doit présenter un ballon de match de taille 4 ainsi que les ballons nécessaires à la réalisation des défis techniques lors de la phase de qualification.

2/ Maillots : Chaque club doit être en possession normalement de deux jeux de maillots numérotés.

ARTICLE 15 - POLICE

Le club organisateur est chargé de la Police du terrain dans le respect de l'article 21 des Règlements Généraux du District de Football de la Haute-Vienne.

ARTICLE 16 - REGLEMENT FINANCIER

Les frais d'arbitrage pour la finale sont réglés par les clubs en présence par débit de leur compte.

ARTICLE 17 - CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus au règlement sont tranchés par la commission compétente.

ANNEXE 1
LES PRINCIPES DE JEU DES COMPETITIONS U 13 A 8

ARTICLE 1 – TERRAIN DE JEU

- Le terrain doit correspondre à un demi-terrain de jeu à 11 (dans la largeur) réalisé dans les conditions prévues à l'Annexe 1-2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.
- Les dimensions des buts sont de 6 x 2 mètres. Ils doivent être fixés au sol.
- Le cercle central a un rayon de 6 mètres.
- Le point de réparation (penalty) est placé à 9 mètres du but.
- La surface de réparation est de 26 m sur 13 m (10 m de part et d 'autre des poteaux de buts sur 13 m dans le sens longitudinal du terrain).

ARTICLE 2 – UTILISATION DES JOUEURS, JOUEUSES EN COMPETITION U13 MASCULINES

- Les joueuses U14F.
- les joueurs U13 et joueuses U13F.
- Les joueurs U12 et joueuses U12F.
- Les joueurs U11 remplissant les conditions requises à l'article 73.1 des RG de la FFF et ce dans la limite de 3 joueurs en application de l'article 168 des RG de la FFF.

ARTICLE 3 – DUREE DES MATCHS

- Les championnats U13 se déroulent en 2 mi-temps de 35 minutes avec une pause «coaching» obligatoire de 2 minutes à la 17ème minute de chaque période.

- Le règlement des coupes et challenges fixe la durée des matches.

ARTICLE 4 – LOI DU JEU

Les dispositions des lois du jeu du football à 11 s'appliquent à cette compétition, en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain) sauf exceptions visées ci-après :

a) Le gardien de but ne peut que relancer le ballon après l'avoir saisi des mains que
- Soit à la main.
- Soit au pied après avoir fait rouler le ballon par terre. A défaut du respect de ces règles l'arbitre sanctionne la faute d'un coup franc indirect sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement au point ou elle a été commise.

b) Si le gardien saisit le ballon des mains dans la surface de réparation à la suite d'une passe volontaire, du pied, en retrait d'un partenaire ou après une touche jouée par une de ses partenaires, l'arbitre sanctionne la faute d'un coup franc indirect sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement au point ou celle-ci a été commise.

c) Pour le coup d'envoi et les reprises de jeu les joueurs doivent se trouver à une distance minimum de 6 mètres du ballon.

LOIS DU JEU DU FOOT À 8

CATÉGORIE U10 – U13

JOUEUR/ JOUEUSE

- **U10-U11** : U10-U11 G et F / 3 U9 G ou F par équipe / U12F / Mixité autorisée
- **U12-U13** : U12-U13 G et F / 3 U11 G ou F par équipe / U14F / Mixité autorisée

DURÉE
U10-U11 : 60 min
U12-U13 : 70 min

BUTS
6m x 2,10m

BALLON
Taille 4

CLASSEMENT
U10-U11 : Classement à la journée
U12-U13 : Classement sur la phase

FAIR-PLAY
Check main au début et à la fin de chaque rencontre

LE GARDIEN DE BUT
Prise de balle à la main suite à une passe d'un partenaire interdite.

Relance uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol.

Sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13m.

Volée et demi-volée interdite.

SURFACE DE RÉPARATION
26 x 13m

TOUCHE
à la main

COUP DE PIED DE BUT
Ballon arrêté dans la zone virtuelle 6m x 9m
(délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation)

CORNER
Au pied, adversaire à 6 mètres

COUP FRANC
Direct et indirect. Adversaire à 6m.

PENALTY
à 9 mètres

ENGAGEMENT
Au milieu du terrain, interdiction de marquer directement

HORS-JEU
à la ligne médiane

TACLES
autorisés

JEU DE TÊTE
toléré

REMPLACEMENTS
Illimité / Max 4 suppléants

PAUSE COACHING
U10/U11 : pas de pause coaching excepté sur « Jour de Coupe »
U12-U13 : 2 min au milieu de chaque période

ARBITRAGE
<u>À la touche</u> : Enfant Tutoré
<u>Centre</u> : Jeune ou Adulte

Tournoi 8v8 : arbitrage à 2 au centre (un 1/2 terrain par enfant)

DIMENSIONS DU TERRAIN
<u>1/2 terrain de foot à 11</u>
60 à 70 mètres en longueur
45 à 50 mètres en largeur

RETROUVEZ LES RÈGLES ET LES LOIS DU JEU DEPUIS VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE !

FLASHEZ !